

# Compte rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2023

Date de convocation :	30 novembre 2023
-----------------------	------------------

La séance a débuté à 18h00 sous la présidence de Mme le Maire : BONTAZ Karole

Présents : Laurent BARATEAU, Karole BONTAZ, Paul CHARLES, Frédéric FESSON, Thierry GERARDIN, Stéphanie LACROIX (pouvoir de Jean-Claude CARTAILLER), Claude LAUSENAZ-GRIS, Eric MERCIER GALLAY, Patrick MORIZE, Robin NEGRE soit 11 voix.

Excusée : Aurélie FINKELSTEIN, Jean-Claude CARTAILLER (Pouvoir à Stéphanie LACROIX), Raphaël CETTOUR-JANET

Le « Quorum » étant atteint la mise en discussion des questions soumises à une délibération est possible

## **1. Nomination du secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.L. 2121-15**

*« Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».*

Laurent BARATEAU est désigné secrétaire de séance.

## **2. Approbation du compte rendu séance du conseil du 9 novembre 2023**

Pas de remarque.

## **3. Présentation de la procédure du PCS (Plan communal de sauvegarde) et de la proposition de PCS Conseils**

Textes législatifs et réglementaires :

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 complétée par les décrets n° 2022-907 du 20 juin 2022, n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure et aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours

Les communes et les EPCI doivent élaborer un PCS afin d'anticiper l'organisation de la commune ou de l'EPCI en période de crise.

M Digonnet de PCS Conseils propose une méthodologie pour élaborer ce PCS. Il est ancien pompier et a déjà du gérer des crises importantes. Il rappelle l'importance d'anticiper une organisation en période de crise pour déterminer les personnes ressources et le rôle de chacun pour pouvoir gérer au mieux la situation au moment venu.

Le PCS est complémentaire du DICRIM (Documents d'informations communales des risques majeurs) qui serait élaboré en même temps que le PCS.

Il conviendra de mettre en place un groupe de travail pour suivre la mise en place du PCS.

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération complémentaire à la DM n°2 permettant de préciser le montant des restes à réaliser.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

#### 4. DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU PARKING ENTRE LE PRESBYTERE ET LA MAISON DES SŒURS CADASTREE SECTION A N°1516

Afin de finaliser la vente de la maison des sœurs, la commune doit déclasser la parcelle A 1516 utilisée uniquement pour le stationnement des habitants du presbytère puis les futurs habitants de la maison des sœurs rénovée.

Dans la mesure où :

- Le parking n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public
- Il existe deux parkings publics à proximité pour les habitants et utilisés par ces derniers
- La commune demande une place de stationnement par logement
- Le projet de la SAS MDS permet de préserver un patrimoine de la commune et de proposer des logements locatifs à des familles, afin de maintenir les effectifs de l'école

Dans le cadre de la procédure de déclassement, la commune doit réaliser une enquête publique.

Le Conseil municipal à l'unanimité constate la désaffectation de la parcelle A 1516, autorise le déclassement du parking du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal et demande la réalisation d'une enquête publique.

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Madame le Maire précise que M Yves CHARLES a accepté d'être désigné commissaire enquêteur.

#### 5. Demande de subvention DETR pour le projet de réhabilitation de la fruitière

Afin de rénover la fruitière, la commune prévoit le plan de financement suivant :

Dépenses	Calendrier	Montant € HT	Recettes	Montant de la subvention sollicitée ou notifiée (HT)	Taux de subvention (%)
Dépenses MO	2024-2025	71 500	DETR	240 000	30
Contrôle technique	2024-2025	14 200	Autres subventions de l'Etat		
Terrassement-Gros œuvre-	Sept 2024				13
Chantier hors eau hors air	Printemps 2025	308 000	Conseil Régional	100 000	
Lots techniques	Eté 2025	200 500	Conseil Départemental	294 000	37
Finitions intérieures et extérieures	Automne 2025	90 000	Autofinancement (emprunt)	160 309	20
Aménagement de la cuisine	Automne 2025	110 109			
<b>TOTAL HT</b>		<b>794 309</b>		<b>794 309</b>	

## 6. Décision modificative n°2 – Délibération complémentaire

La Trésorerie demande de préciser le montant des RAR 2022.

Il convient donc de délibérer pour préciser la DM n°2 votée le 9 novembre dernier.

Les restes à réaliser en dépenses en 2022 s'élevaient au 1<sup>er</sup> janvier à 171 404,05 euros (incluant les dépenses de PLU, l'éclairage public et autres immobilisations corporelles) et en recettes à 82 623 euros (Solde DETR école et subvention départementale)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération complémentaire à la décision modificative n°2 et autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

## 7. Autorisations d'urbanisme délivrés depuis le 9 novembre 2023

### Déclarations préalables :

Michel MERCIER-GALLAY pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur toiture –route d'Abondance- Parcelle A 2296

Frédéric VERNAZ PIEMONT pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture – route d'Abondance – Parcelle A 3467

### Permis de Construire :

Yoann SAUCEREAU et Anne BERGER pour la construction d'un chalet sur 2 niveaux –devant le nant – Parcelles A 2259-2260

Romain VECCHINI et Alexia VITTOZ – route du Crêt – Modificatif pour pose de panneaux solaires en toiture –Lotissement les Peray.

## 8. Informations diverses.

Financement PLU :

La commune a obtenu une subvention de 15 000 euros pour l'élaboration du PLU et de 20 000 euros pour l'étude OAP complémentaire à la mise en place du PLU.

### Demande des communes concernant l'organisation et les horaires du colombus pendant l'hiver.

Les communes de Chevenoz, Bonnevaux et Vacheresse demandent que la rotation du colombus se fasse entre Chevenoz et Châtel au lieu d'Abondance-Châtel tous les jours des vacances scolaires et les mercredis-samedi et dimanche avec des horaires plus adaptés au démarrage des cours des ski club, Horaires envisagés : Arrivée à 8h45 au Linga Départ : 12h30 du Linga

Arrivée à 13h00 au Linga et Départ 17h00 du Linga.

Le trajet est fixé à 1,2 € et l'abonnement mensuel à 15,20 euros (trajets illimités)

De plus, Mme le Maire précise que les fréquences de la ligne 12 ont été renforcées.

### Vœux du Conseil municipal

Ils auront lieu le **mercredi 17 janvier à 18h30** avec un spectacle de magie d'environ 45 mn adapté à toute la famille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.